

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16h00

REUNION DU MARDI 10/12/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, J. M. KODJADJANIAN, R. EL RHAFFARI, V. SCARPA, R. NODAM. G. BISERTA.

Excusés : F. MOREL, F. AGACI.

CONVOCATION

DOSSIER N°14 : Appel du club de L'USVO en date 09/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 03/12/2019 parue le jeudi 05 Décembre 2019.

Match : USVO 2 / FC ST MARTIN D'HERES 3 – SENIORS – D5 - POULE A du 08/12/2019.

L'audition aura lieu le mardi 17/12/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

APPEL DISCIPLINAIRE

AUDITION DU MARDI 10/12/2019

RELEVE DE DECISION

DOSSIER N°13 : Appel du club de L'AIR LIQUIDE en date du 21/11/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 12/11/2019, parue le jeudi 14 Novembre 2019.

Match: AIR LIQUIDE 1 / GRENOBLE SP ENTREPRISES 1 – SENIORS – ENTREPRISES A 11 du 04/11/2019.

La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission départementale de discipline prise le 12/11/2019.

- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de **L'AIR LIQUIDE**.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO